

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 juillet 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 66 k) de l'ordre du jour provisoire*

**Amélioration de l'efficacité des méthodes
de travail de la Première Commission****Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail
de la Première Commission****Rapport du Secrétaire général**

Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des États Membres	2
J. Bulgarie	2
K. Israël	4
L. Canada	4

* A/59/150.

** Ces informations ont été reçues après la présentation du rapport principal.



II. Réponses reçues des États Membres

J. Bulgarie

[Original : anglais]
[2 juillet 2004]

1. Nous pensons que la question de la réforme des méthodes de travail et pratiques de la Première Commission devrait être abordée dans le cadre général de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. La résolution 58/126 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2003, fournit un canevas bien conçu et des mesures spécifiques pour le nouvel effort que déploie la communauté internationale en vue de renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée et d'améliorer les méthodes de travail de ses grandes commissions. La réorganisation et la modernisation de la Première Commission devrait donc tendre à améliorer son efficacité et son pragmatisme et à mieux circonscrire ses importantes activités.

2. La Bulgarie a été au nombre des auteurs de la résolution 58/41 intitulée « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ». Nous partageons pleinement les vues exprimées dans le document interne de l'Union européenne sur la rationalisation des travaux de la Première Commission. Nous accueillons avec la plus grande satisfaction les propositions faites par le Président de la Commission ainsi que par plusieurs délégations tant au cours des consultations officielles de la Première Commission que des débats qui ont suivi. La présente réponse contient des observations supplémentaires et des précisions, tenant compte du contexte national, sur les méthodes et mesures pratiques qui ont déjà été suggérées.

3. Nous sommes convaincus que les méthodes de travail de la Première Commission ainsi que d'autres instances s'occupant de désarmement devraient être rationalisées de manière à ce qu'il soit possible d'aborder comme il convient les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales en ce début de millénaire. L'ordre du jour se devrait de mieux tenir compte des problèmes mondiaux actuels tout en maintenant un certain équilibre pour ce qui est de la réalisation des objectifs de longue date de la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous estimons que tous les changements doivent se faire de façon constructive et cohérente afin de renforcer les principes et objectifs des principaux instruments multilatéraux en la matière.

4. Nous ne pensons pas qu'il existe de solution facile aux problèmes auxquels est confrontée la Première Commission, car ces problèmes sont avant tout de nature politique. L'établissement d'un cadre politique propice et l'instauration d'une confiance réciproque et d'un esprit de coopération demeurent indispensables si l'on veut trouver des positions communes face à des questions délicates. La réorganisation des travaux de la Commission en fonction des priorités actuelles nous permettra de mettre en place une infrastructure adaptée à l'évolution constatée de la situation politique et sécuritaire qui ne peut que faciliter la réalisation de nos objectifs en matière de promotion de la paix et de la stabilité internationales.

5. La Bulgarie estime que les mesures concrètes ci-après pourraient contribuer à améliorer les méthodes de travail et les pratiques de la Première Commission :

- Il serait possible de raccourcir la durée de session de la Première Commission si cette dernière pouvait établir un ordre du jour consolidé et adopter des mesures pratiques visant à optimiser l'organisation générale des travaux. Nous estimons que la notion de réorganisation devrait tenir compte des intérêts et ressources des délégations de petite et moyenne importance et de leur souhait de pleinement tirer parti des débats qui ont lieu et de participer à autant de réunions qu'elles le jugent approprié. S'agissant des divers débats de la Commission, l'objectif devrait être d'adopter une approche équilibrée afin de parvenir à une rationalisation des travaux sans pour autant empêcher l'ensemble des délégations de tirer profit des discussions et d'y contribuer.
- La durée du débat général pourrait être ramenée à une semaine (10 sessions au plus), chaque délégation ne pouvant prendre la parole que 5 minutes au maximum ou, dans certains cas exceptionnels, 10 minutes. Il semble que les délégations devraient ainsi disposer du temps nécessaire pour présenter leurs vues de façon concise mais adéquate; si elles le souhaitent, elles pourraient aussi faire circuler une version plus longue de leur déclaration. Une limite de 20 minutes pourrait être fixée pour les coalitions et les groupements sous-régionaux.
- Nous ne voyons pas d'objection à ce qu'il y ait des délibérations interactives à l'issue du débat général pendant deux ou trois jours sur certains sujets précis, notamment des exposés-débats faits par d'éminents spécialistes du désarmement et des groupes de réflexion théorique sur la question. Au début de chaque session, une ou deux questions prioritaires ayant trait au désarmement et à la non-prolifération pourraient être proposées pour examen approfondi.
- La durée des débats thématiques ne devrait pas changer. Pour ce qui est de l'organisation, par contre, il serait bon de consacrer davantage de temps à un examen approfondi des principales résolutions grâce à un processus de biennalisation ou de triennalisation ou de transformation en décisions des résolutions qui ne contiennent pas de nouveaux éléments de fond ou pour lesquelles les questions spécifiques au titre desquelles elles ont été présentées n'ont pas évolué. Nous pourrions tirer parti de l'expérience acquise au cours de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, qui a permis à plusieurs délégations de montrer comment il serait possible de traiter cette question aux fins de l'efficacité et de la rationalisation des travaux.
- Pour ce qui est de la dernière partie des travaux du Comité, nous trouvons relativement judicieuse et commode la proposition tendant à ce que les États Membres expliquent leur position dans des déclarations de synthèse, tandis que la Commission se prononce sur l'ensemble des projets de résolution. Il existe toutefois encore des arguments de poids en faveur du maintien de la pratique existante. Les explications de vote avant et après le vote ainsi que les déclarations faites avant que les décisions sur les modules thématiques respectifs soient prises semblent avoir une fonction bien particulière et représenter la gamme d'options tactiques dont disposent les États Membres pour définir leur position au cours de cette partie essentielle de nos travaux.

K. Israël

[Original : anglais]
[6 juillet 2004]

1. Les efforts déployés par la communauté internationale pour réduire et éliminer les menaces stratégiques à la paix et à la sécurité internationales et régionales, que constituent par exemple la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme ont été entravés cette année par de nouveaux obstacles fort graves.
2. Améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission devrait permettre à l'Assemblée générale d'être mieux à même de surmonter ces obstacles.
3. La Première Commission serait plus efficace si le nombre de résolutions annuelles diminuait sensiblement. Nous préfererions « faciliter la tâche » de la Première Commission en évitant chaque année l'adoption de résolutions par consensus.
4. Israël estime également qu'il serait plus facile à la Première Commission d'atteindre ses objectifs si elle consacrait le temps qui lui était imparti à des débats de fond sur une question de sécurité ayant un rang de priorité élevé pour la communauté internationale. Nous serions par conséquent favorables à l'idée consistant à supprimer des résolutions anachroniques qui ont pu avoir une certaine utilité en leur temps mais ne contribuent plus aujourd'hui au maintien de la sécurité internationale.
5. Nous nous félicitons des efforts déployés par les États pour revitaliser et actualiser les travaux de la Première Commission afin d'en améliorer l'efficacité.

L. Canada

[Original : anglais]
[13 juillet 2004]

1. Très favorable à la résolution 58/41, le Canada se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'exprimer son point de vue sur l'adoption de mesures pratiques susceptibles d'améliorer l'efficacité des travaux de la Première Commission. Nous espérons qu'au moins certains des résultats obtenus pourront être mis en œuvre dès la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, notamment parce que cet effort va tout à fait dans le sens des directives plus générales de l'Assemblée figurant dans la résolution 58/316, intitulée « Nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et adoptée par consensus le 1^{er} juillet 2004.
2. Selon nous, les capacités de la Première Commission de s'acquitter de sa fonction essentielle – à savoir servir de tribune universelle aux débats politiques ayant trait à la non-prolifération, au contrôle des armements et au désarmement – se verraient sensiblement renforcées par un changement d'orientation faisant la part belle aux débats directifs et thématiques. À cet égard, nous nous félicitons des propositions faites par le Président de la Première Commission dans un document interne au cours de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. De manière plus spécifique, nous sommes favorables à un débat général plus court,

condensé, qui durerait une semaine au cours de laquelle la Commission se réunirait aussi bien le matin que l'après-midi et nous espérons qu'il sera possible de parvenir à un échelonnement des travaux avec la Quatrième Commission pour faciliter ce changement. Nous soutiendrions des exposés oraux relativement concis, complétant la distribution de textes écrits, afin d'améliorer la cohérence et de promouvoir une interaction plus ciblée.

3. Nous appuyons également vigoureusement la proposition originale faite par le Président de la Première Commission à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale d'inclure un débat d'experts sur l'une des questions clefs traitées par la Première Commission immédiatement après le débat général. Nous nous félicitons à cet égard de constater que l'Assemblée générale, à l'alinéa c) du paragraphe 3 de l'annexe à sa résolution 58/316, a décidé que « la pratique de débats interactifs et de discussions de groupe serait utilisée ou étendue, en fonction des besoins, à toutes les commissions de façon à développer les discussions approfondies informelles et réunir des spécialistes de différents domaines ». Afin de s'acquitter de cette obligation, le Président et le Bureau de la Première Commission à la cinquante-neuvième session devraient organiser des consultations préliminaires, tant pour proposer des questions d'actualité présentant un intérêt général et pour lesquelles la participation de la société civile et d'autres experts est susceptible de faciliter les travaux de la Commission que pour commencer à mettre en place la planification organisationnelle.

4. Pour le Canada, l'examen des grands thèmes au cours de la session devrait être considéré comme la partie la plus importante des travaux de la Première Commission. La façon de procéder actuelle, qui se fonde sur 10 grands thèmes, favorise en général un débat ciblé. Nous serions toutefois partisans d'un regroupement ou d'une réorganisation de ces thèmes, question qui mériterait peut-être d'être examinée de façon plus formelle à la cinquante-neuvième session.

5. Nous estimons en outre que cette partie des travaux de la Commission devrait être étoffée et porter également sur les questions et pratiques allant au-delà de la présentation habituelle des résolutions à la Commission. Il serait judicieux à cette fin d'encourager les débats interactifs, les séances de questions constituant à cet égard une option utile. Les délégations devraient également être encouragées à pleinement tirer parti des possibilités inestimables qu'offre cette instance universelle en soulevant des questions revêtant une importance particulière pour elles, en expliquant leurs vues, en présentant des idées nouvelles et concrètes et en faisant des propositions pratiques.

6. Pour que les débats soient encore plus ciblés, le Président et le Secrétariat devraient établir la liste des orateurs de façon cohérente afin que la présentation des résolutions et les interventions portant sur les grands thèmes ne soient pas mélangées, comme cela a été le cas à la cinquante-huitième session. Ceux qui souhaitent intervenir sur un thème donné devraient être regroupés d'avance afin que les débats gagnent en cohérence. Il faudrait également que la Commission adopte la pratique consistant à établir une liste d'orateurs évolutive afin que les échanges de vues se fassent harmonieusement.

7. Actuellement, l'ordre du jour de la Première Commission est une longue liste, incompréhensible et souvent incomplète, de résolutions. L'organisation de la partie des travaux de la Commission consacrée à l'examen des grands thèmes (et à la prise de décisions) devrait, d'après nous, servir de modèle s'agissant de l'ordre du jour de

la Commission. Une réorganisation des travaux en fonction des thèmes abordés n'empêcherait aucunement les Membres de présenter une résolution, qu'elle soit ancienne ou nouvelle. Elle permettrait également au public de comprendre plus facilement ce qui se passe. Une modification de ce type ne représentant pas un changement fondamental concordant de plus avec l'accent qui est mis actuellement sur la réforme et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et l'amélioration de la transparence, nous demandons instamment que cette approche soit examinée et mise en œuvre par la Première Commission au cours de la cinquante-neuvième session. L'adoption d'un programme de travail provisoire à la fin de chaque session en vue de la session suivante permettra de planifier les travaux plus efficacement.

8. Le renforcement de l'accent mis sur la concertation devrait aller de pair avec la diminution de la place accordée aux résolutions et constituer la principale mesure de la productivité de la Commission. La Première Commission a toujours adopté un grand nombre de résolutions qui sont souvent répétitives tant de par leur teneur que par les comportements de vote, guère de modifications de fond n'étant apportées d'une année sur l'autre. En outre, dans de nombreux cas, on ne peut pas véritablement parler de suivi, d'impact ou de mise en œuvre. Sans vouloir empêcher les États de présenter une résolution sur une question qu'ils jugent importante, nous estimons néanmoins qu'il existe un certain nombre de mesures qui pourraient être prises pour remédier aux lacunes qui, malheureusement, caractérisent trop souvent les pratiques établies afin de faire des résolutions des outils de politique internationale plus efficaces et mieux conçus et tenant davantage compte des problèmes existants et des ressources disponibles.

9. En premier lieu, l'impact d'une résolution devrait être soigneusement examiné chaque année. Il faudrait que les résolutions soient rédigées de manière à être aussi concises, ciblées et orientées vers l'action que possible. Nous estimons qu'il est possible et nécessaire de faire preuve de davantage de discipline. Nous encourageons les délégations à faire preuve de retenue lorsqu'elles présentent de nouveau des résolutions, à moins que l'évolution de la situation ne justifie une nouvelle présentation. Une résolution portant création d'un groupe d'experts ou demandant la réalisation d'une étude par exemple ne devrait pas être représentée avant que le rapport du groupe ou l'étude soient achevés, étant entendu toutefois que la résolution ne contient pas d'autre élément de fond.

10. Pour toutes les résolutions, nous demandons instamment que le paragraphe final habituel demandant la réinscription de la résolution l'année suivante soit supprimé. Cela n'éliminerait en aucune façon la possibilité de représenter la résolution si un État auteur jugeait que la situation l'exige.

11. Il conviendrait également d'envisager sérieusement la possibilité d'un examen biennal ou triennal des résolutions. Il serait bon aussi de procéder à un regroupement conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale. Le fait d'associer des résolutions portant sur des thèmes similaires, par exemple les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, serait une bonne façon d'appeler l'attention sur leur rôle. Au nombre des autres résolutions susceptibles d'être regroupées de la même manière figurent celles qui concernent les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et les armes légères. Il pourrait également être possible d'envisager de mettre de côté certaines résolutions, notamment celles qui ont surtout désormais un

caractère rituel. Il faudrait aussi avoir davantage recours aux décisions, en particulier pour les questions de nature administrative, qui pourraient également être regroupées.

12. Toute requête présentée au Secrétariat concernant la tenue de consultations ou l'établissement d'un rapport devrait être soigneusement pesée, en particulier du point de vue de son éventuelle valeur ajoutée. De même, lors des échanges de vues, les membres de la Commission devraient s'efforcer de répondre sur le fond et en temps opportun afin que cette activité soit véritablement utile et rende compte de la diversité des opinions des membres.

13. Nous nous félicitons de la mesure positive qui a déjà été prise, à savoir la nomination du Bureau et du Président de la cinquante-neuvième session de la Commission, et demandons instamment au Bureau sortant et au nouveau Bureau d'entreprendre des consultations afin de maintenir l'élan pris par la Commission en vue d'une amélioration de son efficacité et de nous acquitter de nos obligations en vertu de la résolution 58/316.

14. Nous avons bon espoir que les efforts de réforme déployés au sein de la Première Commission auront des incidences positives sur ses travaux; ils pourront également encourager d'autres instances s'occupant de désarmement à prendre des mesures tout aussi constructives.
